HMT Audit & Associés

1, Boulevard de Magenta
F-75010 PARIS

Tél. 33 (0) 1.42.39.17.90

E. : hmt@dsaf.com
www.dsaf.com

SIRET 434 251 492 000 14
NAF : 6920Z
SIREN 434 251 492

Numéro TVA Intracommunautaire
FR 62 434 251 492

Société de Commissariat aux comptes inscrite à la compagnie régionale de Paris

ASSOCIATION ESCALE

ASSOCIATION LOI DE 1901

Siège social : 102 C rue Amelot

75 011 PARIS

o0o

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

o0o

ASSOCIATION ESCALE

ASSOCIATION LOI DE 1901
Siège social : 102 C rue Amelot
75011 PARIS

o0o

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

o0o

Aux membres de l'association ESCALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESCALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'Opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- « *Faits caractéristiques de l'exercice* » relative aux abandons de créances consentis par le Groupe SOS d'un montant total de 2 190 192.81 euros,
- « *Permanence des méthodes* » qui présente les principaux changements liés à la première application du règlement ANC n°2022-06,
- « *Informations générales complémentaires* » qui précise que bien que les fonds propres soient négatifs, le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président administrateur unique et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président administrateur unique.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

HMT Audit & Associés
Société de Commissaires aux Comptes

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2026

HMT AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

HUBERT M TUBIANA
Associé

HMT Audit & Associés
Société de Commissaires aux Comptes

GroupeSOS
Entreprendre au profit de tous

Escale

102 C Rue Amelot

75011 PARIS

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	10 386	10 386				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	26 736	21 338	5 397	13 149	7 751-	58.95-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	750		750	16 852	16 102-	95.55-
	Total II	37 872	31 724	6 147	30 001	23 853-	79.51-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 227 683	369 747	857 935	1 735 664	877 729-	50.57-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	2 126 724	442 467	1 684 257	2 038 244	353 987-	17.37-
	Charges constatées d'avance (2)	3 885		3 885	616	3 269	530.51
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	670 424		670 424	230 847	439 577	190.42
	Total III	4 028 715	812 215	3 216 501	4 005 371	788 870-	19.70-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 066 587	843 939	3 222 648	4 035 371	812 723-	20.14-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an 3 358 291

Escale
75011 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	1 147 889-	520 209-	627 680-	120.66-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	981 015	627 680-	1 608 695	256.29
	Situation nette (sous total)	166 874-	1 147 889-	981 015	85.46
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	166 874-	1 147 889-	981 015	85.46
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	31 504	9 504	22 000	231.48
	Provisions pour charges				
	Total IV	31 504	9 504	22 000	231.48
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	343	633	290-	45.80-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 935 538	3 352 149	1 416 611-	42.26-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	198 431	224 287	25 857-	11.53-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	74 112	976 710	902 598-	92.41-
	Produits constatés d'avance	1 149 594	619 978	529 616	85.43
	Total V	3 358 018	5 173 756	1 815 739-	35.10-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 222 648	4 035 371	812 723-	20.14-
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 921 611	4 860 756		
	(2) Dont emprunts participatifs				

Escale
75011 PARIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 957 543	2 530 078	572 535-	22.63-
Parrainages	53 082	57 968	4 885-	8.43-
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 179 822	3 499 528	2 319 706-	66.29-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	2 190 193	7 759	2 182 434	NS
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 256	208 744	206 489-	98.92-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	639		639	
Utilisations des fonds dédiés		6 103	6 103-	100.00-
Autres produits	2 842	19 358	16 517-	85.32-
Total I	5 386 376	6 329 538	943 162-	14.90-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 173 151	4 980 671	2 807 520-	56.37-
Aides financières	1 041	100	941	940.70
Impôts, taxes et versements assimilés	147 738	106 940	40 799	38.15
Salaires et traitements	876 690	1 275 768	399 078-	31.28-
Cotisations sociales	342 601	534 005	191 404-	35.84-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 711	7 412	701-	9.46-
Dotations aux provisions	789 806	22 888	766 918	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	66 623	7 177	59 446	828.34
Total II	4 404 360	6 934 959	2 530 599-	36.49-
1.- Résultat d'exploitation (I-II)	982 016	605 422-	1 587 437	262.20

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 001	1 456	455-	31.25-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	1 001	1 456	455-	31.25-
2. Résultat financier (III-IV)	1 001-	1 456-	455	31.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	981 015	606 877-	1 587 892	261.65
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		20 803	20 803-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		20 803-	20 803	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	5 386 376	6 329 538	943 162-	14.90-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 405 361	6 957 218	2 551 857-	36.68-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	981 015	627 680-	1 608 695	256.29

Escale

102 C Rue Amelot

75011 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ALLIANCE GESTION
379 C Avenue Du President Wilson -
93210 LA PLAINE ST DENIS
01 58 30 55 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 222 647.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 5 386 375.86 Euros et dégageant un excédent de 981 015.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Escale est un organisme de formation, membre du Groupe SOS, certifié Qualiopi, qui accompagne et forme les professionnel.les et futur.es professionnel.les des secteurs Sanitaires, Sociaux et Médico sociaux (SSMS), en apportant des réponses aux enjeux RH actuels et futurs de ces secteurs (attractivité des métiers, formation par le prisme de l'alternance, adaptation à l'évolution des contextes d'intervention…).

L'association Escale a reçu des avances de trésorerie de 200 000,00 € le 19 février 2025 et de 200 000,00 le 17 mars 2025 de Groupe SOS Jeunesse.

Sur l'exercice 2025, l'association Escale a obtenu des abandons de créances pour un montant total de 2 190 192,81 € qui se décomposent de la manière suivante :
- Groupe SOS Jeunesse : 750 000,00 € ;
- Groupe SOS Solidarités : 390 600,00 € ;
- Groupe SOS Santé : 1 049 592,81 €.

Il est nécessaire de noter également :
- l'entrée en fonction d'un nouveau président en juin 2025 (Stéphane GODIN) ;
- la mise en œuvre d'un plan de remboursement progressif des dettes externes au Groupe au cours de l'exercice 2025 ;
- la réorganisation sociale ayant conduit à une réduction significative des effectifs à fin 2025.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

a) Changements de méthodes comptables et de présentation empêchant la comparaison :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.

Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :

- Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés en résultat exceptionnel :
o Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;
o Les écritures d'origine purement fiscale, telles que prévues par les règlements de l'ANC ;
o Les corrections d'erreurs lorsque leur traitement n'est pas imputé sur les capitaux propres.

- Suppression de la technique du transfert de charges.

- Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Bilan :
o Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé et sont désormais présentés dans une rubrique à part entière.
o Les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.

Compte de résultat :
o Les cessions d'actifs incorporels et corporels antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat d'exploitation sur la ligne " Produits des cessions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et Corporelles cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les cessions d'actifs financiers antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat financier sur la ligne " Produits des cessions d'Immobilisations Financières " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs Comptables des Immobilisations Financières cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les amortissements des actifs mis au rebut antérieurement constatés en résultat exceptionnel sont désormais présentés sur la ligne " dotations aux amortissements " du résultat d'exploitation.
o Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne " Reprises sur Provisions (et amortissements) " du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne des autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste " Salaires & Traitements " pour la part des avantages en nature).
o Les quotes parts de subventions virées au compte de résultat qui impactaient les autres produits d'exploitation (et le cas échéant les produits exceptionnels pour les immobilisations sorties) sont désormais présentées au sein des Produits de Tiers Financeurs - Subventions d'exploitation.

b) Changement d'estimation comptable :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association bénéficiant du soutien du Groupe SOS, malgré le montant des fonds propres négatifs au 31/12/2025 (-166 874 €), la poursuite d'exploitation n'est pas compromise.

Engagements à réaliser sur fonds dédiés :

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement C.R.C. n°99-01, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun engagement à réaliser sur fonds dédiés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Dons :

Les dons manuels sont comptabilisés dans des sous comptes du compte 75411000.
Au titre de l'exercice 2025, il n'a pas été perçu de don.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 386		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	35 477		
TOTAL	35 477		
Prêts, autres immobilisations financières	16 852		750
TOTAL	16 852		750
TOTAL GENERAL	62 715		750

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 386	10 386
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 741	26 736	26 736
TOTAL		8 741	26 736	26 736
Prêts, autres immobilisations financières		16 852	750	750
TOTAL		16 852	750	750
TOTAL GENERAL		25 593	37 872	37 872

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 386			10 386
Matériel de bureau et informatique	22 328	6 711	7 701	21 338
TOTAL	22 328	6 711	7 701	21 338
TOTAL GENERAL	32 714	6 711	7 701	31 724

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique	6 710.53				
TOTAL	6 710.53				
TOTAL GENERAL	6 710.53				

Escale
75011 PARIS

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Report à nouveau	520 209-	627 680-				0-		1 147 889-
Excédent ou déficit de l'exercice	627 680-	627 680		981 015		0-		981 015
TOTAL	1 147 889-			981 015		0-		166 874-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
autres provisions pour risques et charges	9 504	22 000			31 504
TOTAL	9 504	22 000			31 504

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	46 664	325 339	2 255.78		369 747
autres provisions pour dépréciation		442 467			442 467
TOTAL	46 664	767 806	2 255.78		812 215
TOTAL GENERAL	56 168	789 806	2 255.78		843 719
Dont dotations et reprises d'exploitation		789 806	2 255.78		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	750		750
Clients douteux ou litigieux	370 347	370 347	
Autres créances clients	857 335	857 335	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 113	1 113	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 042	4 042	
Divers état et autres collectivités publiques	1 932 461	1 932 461	
Débiteurs divers	189 108	189 108	
Charges constatées d'avance	3 885	3 885	
TOTAL	3 359 041	3 358 291	750

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	343	343		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 935 538	1 935 538		
Personnel et comptes rattachés	50 972	50 972		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	128 655	128 655		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 095	11 095		
Autres impôts taxes et assimilés	7 708	7 708		
Autres dettes	74 112	74 112		
Produits constatés d'avance	1 149 594	713 187	436 407	
TOTAL	3 358 018	2 921 611	436 407	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Fonds commercial

Néant.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Divers	10 386	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	116 330
Autres créances	1 982 463
Total	2 098 793

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	116 330
Fournisseurs - RRR à obtenir et avoirs non reçus	48 889
Organismes sociaux IJSS	1 113
Subventions à recevoir	1 932 461
Total	2 098 793

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	343
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480 123
Dettes fiscales et sociales	79 071
Autres dettes	8 059
Total	567 595

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
Trésorerie - Intérêts courus à payer	343
Fournisseurs - Factures non parvenues	480 123
Provisions CP/RTT	74 389
Personnel - autres charges à payer	675
Organismes sociaux IJSS	2 705
Etat - autres charges à payer	1 301
Clients - avoirs à établir	4 428
Divers - charges à payer	3 631
Total	567 595

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 885
Total	3 885
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 149 594
Total	1 149 594

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Diverses charges d'exploitation	3 885		
Total	3 885		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Subventions	1 149 594		
Total	1 149 594		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Europe	758 002
Etat	107 588
Régions	282 548
Départements	4 184
Villes	20 000
Total	1 172 322

Rémunération des dirigeants

et Volontariat associatif

Dans le cadre de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations ainsi que les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 €.

Le Président de l'association est bénévole et n'a pas perçu à ce titre, ni rémunération, ni avantage en nature.

Effectif moyen

En 2025, l'effectif moyen est de 30 salariés.
La ventilation par statut n'est pas disponible.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Néant.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat et la mise à disposition de personnel ne sont pas évalués car ils sont non significatifs.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 17 261 €uros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 16 061 €uros ;
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 1 200 €uros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		11 918
Engagement total		11 918

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation : 3.96%

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Néant.